



ÉTABLISSEMENT  
EN GESTION DIRECTE



**aefe**

Agence pour  
l'enseignement français  
à l'étranger

## Procès verbal du conseil d'établissement extraordinaire du 10 juin 2020

Participants (en visio-conférence sur TEAMS) :

**Membres de droit :**

M. Commenville, Chef d'établissement  
Mme Picault, COCAC adjointe  
M. Braun, Directeur de l'école primaire  
M. Bouchet, Directeur des Services Administratifs et Financiers  
M. Lechevalier, Proviseur Adjoint  
M. Lopès, Conseiller Principal d'Education  
Mmes Leauté et M. Charmillon, représentants des enseignants du 1<sup>er</sup> degré  
Mme Rispal, représentante des personnels non enseignants  
Mmes Bech, Hills, Halle-Guet, et M. Noblet, représentants des parents  
Mme Folke, Duport, représentantes enseignants du second degré  
Mmes Schroeder, Krüger, représentantes des élèves

**Membres invités :**

Mme Marrec, représentante de Madame le Consul Général de France à Francfort  
M. Langlet  
Mme Kerjean, Vice-présidente du CVL

**Membre Excusé :**

Mme Randon-Becker

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 15h.

Le secrétariat de séance est assuré par M. Le Proviseur pour la direction. L'ordre du jour porte sur la séparation des fonctions d'ordonnateur secondaire et de comptable au LFVH.

Monsieur le proviseur ouvre la séance en présentant le contenu, les objectifs et le calendrier de déploiement de la réforme en objet de la séance. Son propos est complété par Monsieur le DSAF.

Ils répondent ensuite tour à tour aux questions des membres du CE, et rassurent les membres quant aux conséquences pour le futur mandataire ; en effet, la représentante des personnels non enseignants remonte les inquiétudes de l'équipe (voir pièce jointe attachée), à savoir :

- Contrat qui demeurerait en CDI,
- Pas de période d'essai et reprise d'ancienneté si le support était transféré à Munich,
- Pas de déménagement sur place du collaborateur mandataire,
- Maintien de la rémunération, de l'avancement et des avantages en nature,
- Maintien des congés payés.

Les représentants des enseignants s'inquiètent des conséquences pour les personnels. Monsieur le Proviseur rassure les personnels : il n'y aura ni licenciement, ni déménagement forcé.

Le proviseur, de DSAF, et Madame Picault en fin de séance, ont rassuré les personnels sur l'attention qui serait portée au maintien de ces points, et à toute la bienveillance qui serait apportée au personnel concerné.

A leur tour, les parents émettent des inquiétudes sur le changement des relations et des pourparlers qui devraient se faire à distance, alors que les rapports établis avec l'équipe actuelle apportent toute satisfaction.

Les élèves remercient la direction pour cet exposé et les réponses apportées, qui leur permettent de visualiser concrètement les changements à venir.

A l'issue des débats, le chef d'établissement propose au vote pour avis :

- La fermeture du poste n° 4382 de DAF-ACS expatrié
- L'ouverture d'un poste de SG expatrié (avec maintien de M. Bouchet en poste en 2021-2022) à compter du 01/09/2021.

Résultats du vote pour avis (17 votants) :

- 17 pour
- 0 contre
- Pas d'abstention

La séance est levée à 16h.

Le président de séance,

N. Commenville,

Proviseur



Compte rendu adopté en séance du 29/06/2020